



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 79

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 239) — *Loi sur les zones tampons relatives aux manifestations contre les restrictions liées à la COVID-19/The Protest Buffer Zone Act (COVID-19 Restrictions);*

(M^{me} FONTAINE)

(N° 75) — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act;*

(M. le ministre LAGIMODIERE)

(N° 76) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act.*

(M. le premier ministre GOERTZEN)

M. le ministre FRIESEN dépose le rapport annuel de la Cour d'appel du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

(Document parlementaire n° 109)

M^{me} COX, ministre responsable de la Condition féminine, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la fille et du Mois de l'histoire des femmes.

M^{me} MARCELINO et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du Règlement, M. le ministre REYES, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. PEDERSEN, ALTOMARE et MICHALESKI font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à offrir à la ville de Winnipeg un appui financier dans le cadre de la construction du pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg au centre-ville, à recommander que la ville garde l'ancien pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et qu'elle étudie la possibilité de le garder ouvert pour qu'il puisse servir au transport actif dans l'avenir et à lui offrir un appui financier à cette fin.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 71 déposé le 20 avril 2021. Ainsi, le budget du ministère des Finances sera examiné dans la salle 254 avant celui du ministère de la Santé et des Soins aux personnes âgées.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 14 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger